

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

**4<sup>ème</sup> DELIBERATION DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2023  
à 20 HEURES 30**

**Matière : FINANCES LOCALES**

**Sous-matière de l'acte : 7.10 Divers**

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal :  
Le 05 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Et le mardi 11 juillet à vingt heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, REBOULET Franck, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, JALLIFFIER-ARDENT Catherine, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : LAVASTRE Norbert Procuration GAS Joëlle, TOLETTI Patrick Procuration FANTON Pascale, FRENE Eric Procuration PLUTINO Antoine, ARNAUD Jérôme Procuration NADAL Laurent.

FRAC Valérie est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

**Objet : PLAN DE FINACEMENT INITIAL DE MAISON DE SANTE  
PLURIDISCIPLINAIRE**

En préambule, Monsieur le Maire fait un bref historique.

La municipalité souhaite accélérer l'offre de soin pour palier le départ à la retraite de notre médecin.

C'est pourquoi le sujet d'une Maison Médicale est au cœur de la question de la municipalité, véritable projet de territoire pour le bassin de vie de la commune et des villages environnants. L'objectif est de garantir aux administrés la présence de généralistes sur la commune.

La Municipalité prévoit ainsi de faciliter le regroupement de médecins, podologues, sagefemme, infirmiers, mais aussi regrouper le cabinet de kinésithérapeute et de la pharmacie et aussi l'arrivée de nouveaux médecins généralistes, orthophoniste et diététiciens dans le cadre de cette future Maison Médicale. Elle devra proposer des locaux adaptés et fonctionnels pour l'accueil de médecins et de spécialistes. Elle devra aussi favoriser les connexions, les échanges, et une meilleure collaboration entre les professionnels pour améliorer l'accompagnement des patients.

Enfin, elle devra faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou malades et développer la prévention et la promotion de la santé sur notre commune.

Depuis plusieurs années, la Municipalité mène de nombreuses démarches pour la création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle à savoir des échanges et concertations avec les acteurs de la santé intéressés par le projet, afin de définir leurs besoins et évaluer leurs attentes

**Délibération n°2023/041**

en tant que professionnels, de définir le portage du projet et la Maitrise d'Ouvrage et estimer le plan de financement du projet :

- Étude de faisabilité et création du projet de santé par le cabinet **EPIONIS** pour avoir la labélisation de l'Agence Régionale de santé, après de nombreuses réunions avec tous les professionnels de santé concernés le projet de santé sera présenté en septembre 2023
- Une étude prix de revient par notre bureau d'Etude **EKINIOV** pour donner suite à l'estimatif financier de l'Avant-Projet Définitif de notre maître d'œuvre **ATOIT ARCHITECTURE** permettant ainsi de définir le montage en GROUPE DE COMMANDES entre la commune, les pharmaciens et le kinésithérapeute. La mairie de Cavillargues signe une promesse d'acquisition du foncier. Une convention de groupement de commandes est signée entre la Mairie, les pharmaciens et le kinésithérapeute. La Mairie est désignée mandataire du groupement de commandes et à ce titre assume le rôle de maître d'ouvrage pour le groupement. La Mairie mène pour le compte des 3 parties prenantes les études nécessaires aux dépôts des autorisations administratives :
  - Les permis de construire valant division
  - Cession du foncier au kinésithérapeute et pharmaciens : Une fois les autorisations administratives obtenues et purgées, chaque partie prenante achète le foncier qui concerne son projet, en signant l'acte authentique d'acquisition.
  - Le lancement de l'appel d'offre pour les travaux de l'ensemble du projet : Le dossier de marchés de travaux est monté de sorte que chacun des 3 projets soient bien identifiés dans les DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) de sorte que chaque partie prenante paie précisément les travaux qui le concernent, à l'établissement de chacune des situations de travaux.
  - Obtention des financements du projet des parties communales (Bâtiment MSP et les aménagement extérieur),
  - Maitrise d'ouvrage lors des travaux de construction pour l'ensemble du projet (Bâtiment MSP et aménagements extérieur, bâtiment cabinet de kinésithérapeute et bâtiment pharmacie)

Suite aux nombreuses réunions avec les professionnels de santé, il a été validé que la MSP sera conservée en patrimoine par la commune et elle percevra un loyer de la part des professionnels de santé, qui en seront devenus locataires.

Simulations montants demandes de subventions / financements

Item	Montant	Éligibilité				
		Région	DETR	Agglo	FEDER	DEPARTEMENT
Terrain	174 k€	1	1		1	
Bât. MSP	634 k€	1	1	1	1	1
Amgts ext.	256 k€		1	1	1	1
MOE	85 k€	1	1		1	1
Autres études	40 k€		1		1	1

**Coût total estimé : 1 168 k€**

**Assiettes pour calculs de subventions :**

**871 k€      350 k€      16 k€      1 168 k€      994 k€**

	REGION	DETR	AGLLO	FEDER	DEPARTEMENT	Règle	Assiette	%age	Calculé
Pourcentage :	20%	30%		60%		25 % jusqu'à 300 k€	300 k€	25%	75 k€
Calculé :	174 k€	350 k€		701 k€		15% entre 300 et 500 k€	200 k€	15%	30 k€
Plafond :	66 k€			357 k€		8% au-delà de 500 k€	494 k€	8%	39 k€
Retenu :	66 k€	350 k€	16 k€	357 k€	144 k€				

#### SUBVENTIONS PREVISIONNELLES MSP

<b>Subventions totales estimées :</b>	<b>934 k€</b>
<b>Coût total hors pharma et kiné :</b>	<b>1 168 k€</b>
<b>% subventionné estimé (REGION, AGGLO, DETR, DEPARTEMENT, FEDER) :</b>	<b>80,00%</b>
<b>Reste à financer :</b>	<b>234 k€</b>
<b>Autofinancement :</b>	<b>20,00%</b>

Monsieur le maire précise au vu de l'avancée du projet, l'intérêt pour la commune de valider le plan de financement initial en attendant les prix du futur appel d'offre pour les travaux.

- **VALIDE** le plan de financement initial de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, d'une pharmacie et d'un cabinet de kinésithérapie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de l'Agglomération du Gard Rhodanien
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

**Certifiée exécutoire**  
**Reçue en Préfecture le :**

**Le Maire,**  
**Laurent NADAL**



Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 030-213000763-20230711-D2023\_041-DE

**Publiée ou notifiée le :** 13/07/2023